

Convention collective de la Production cinématographique et de film publicitaires

Revalorisation des salaires minima des ouvriers et des techniciens applicable au 1^{er} juillet 2022 ?

Pour information, ci-après le courrier que nous avons adressé à Mme la Présidente ainsi qu'aux Membres de la **Commission Paritaire Permanente de la Production cinématographique et de films publicitaires**, en vue de la négociation concernant la revalorisation semestrielle des salaires minima garantis.

Paris, le 1^{er} juin 2022

Objet : revalorisation des salaires minima garantis au 1^{er} juillet 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Concernant le point relatif à la revalorisation semestrielle des salaires minima garantis, porté en suite de notre demande à l'Ordre du jour de la Commission Paritaire Permanente de la Production cinématographique et de films publicitaires qui se tient courant juin,

nous vous faisons part de notre demande pour application au 1^{er} juillet 2022, au regard des dispositions de l'article 10 du Titre II de la Convention collective de la Production Cinématographique.

En octobre 2021, mois considéré pour la prise en compte de l'évolution de l'indice des prix lors de la précédente période de six mois, l'indice des prix INSEE s'établissait à 106,07. En conséquence du fait que l'indice du mois de mai n'est pas encore paru, et qu'il convient alors de retenir celui du mois d'avril 2022, celui-ci s'établit à 109,67. L'évolution est donc sur cette période de 3,39 %.

Indépendamment de l'évolution de l'indice des prix, rappelons que le montant des salaires minima fixés au 1^{er} avril 2022 accusait une diminution de - 1,48 %.

En conséquence, nous demandons que la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 soit de 4,87 %.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs...

Pour la Présidence...

Le niveau des Accords conventionnels que l'on obtient des Syndicats de Producteurs, dépend de la capacité des ouvriers et techniciens à être unis et rassemblés dans le Syndicat professionnel qu'est le SNTPCT.